

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DÉPARTEMENT AIN

des **DÉLIBÉRATIONS**--o0o-- du **CONSEIL MUNICIPAL**

2024008

de la **COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 26 Février 2024

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :**

15

En exercice:

15

Présents :

13

Votants :

14

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six février à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Date de la convocation

16/02/2024

Date d'affichage

16/02/2024

Présents Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Philippe LAMBERT, Frédéric MALBOS, Gilberto GRECO, Paul SAISSET, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Gérard FLEJOU

Absents excusés Alain MORGILLO

Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Christelle MORTEL

Madame Florence de POUMEYROL a été élue secrétaire de séance**Objet de la Délibération :****ATTRIBUTION DU PRIME POUR L'ASTREINTE 7
JOURS SUR 7 DES PARKINGS**

VU le décret n° 2003-545 du 18/06/2003 pour l'indemnité de permanence et l'arrêté du 14/04/2015 pour les astreintes.

Madame la Maire rappelle que l'agent en charge des parkings payants est d'astreinte 7 jours sur 7 jours. Il répond au téléphone jours et nuits et se déplace si besoin. Cet agent doit être indemnisé pour cette charge de travail.

Par conséquent, Mme le Maire propose pour l'agent communal obtienne une prime de 80€ brute par mois pour le temps de travail et la responsabilité supplémentaires à compter du 01/01/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour :

- **ACCEPTE** l'attribution de la prime de 80 € par mois à l'agent communal en charge de l'astreinte des parkings

La Maire,
Nathalie MICOLAS

